

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 02 avril 2025

DELIBERATION : 2025-02-28

OBJET : Demande de financement pour la réalisation d'un Espace Ludique sur le site nordique de Raterly

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
TILLEMANN Line

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entreaux :

MERMET Alexandre
BONIFASSI Eric

La Garde :

ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausse :

DAGONNEAU Frank

Senez :

DURAND Gilles

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Annabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à M. PELISSIER Stéphane ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. VIVICORSI Pierre-Louis ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. GUIBERT Lucas ayant donné pouvoir à M. MERMET Alexandre ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. COULLET Alain ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. ŒIL Jean-Charles

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra ; Mme CHEVALLEY Emilie ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; M. GOLE Jean-Paul ; M. VIALE Thierry ; M. DROGOUL Claude ; Mme ISNARD Madeleine ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Marcel

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Demande de financement pour la réalisation d'un Espace Ludique sur le site nordique de Ratery

Exposé

Dans le cadre de sa compétence liée aux équipements et pratiques d'activités de pleine nature, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est en charge du développement, de l'exploitation et de l'aménagement des sites nordiques du territoire.

Afin de poursuivre la transformation du site de Ratery vers une offre touristique durable, multi-saisons et de qualité, des travaux ont été programmés à l'issue d'une phase d'études pour développer les espaces extérieurs en trois zones d'activités : un espace ludique/animation, un espace découverte et un espace sportif.

Pour faire suite à la délibération n° 2022-01-18 du conseil communautaire, l'Etat et la Région Sud se sont engagés dans le financement de cette opération au titre du plan d'action Espace Valléen 2021-2027.

L'évolution du projet initial, traduite dans l'ajustement de l'autorisation de programme correspondante adoptée par le conseil communautaire du 17 décembre dernier, permet aujourd'hui de prétendre au soutien financier complémentaire du dispositif départemental « stations de montagne des Alpes du Sud ».

Aussi il est proposé de modifier le budget prévisionnel de cette opération sur sa partie recettes, de la façon suivante :

Dépenses	Budget Prévisionnel HT	Budget TTC
Etude / MOE	23 333 €	28 000 €
Travaux	100 000 €	120 000 €
Equipements et valorisation	76 666 €	92 000 €
TOTAL	200 000 €	240 000 €

Recettes	Montant (en € H.T.)	Taux (%)
Région Sud	56 000	28 %
Etat - FNADT	42 000	21 %
Département 04	62 000	31 %
Autofinancement CCAPV	40 000	20 %
TOTAL	200 000 €	100 %

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE SOLLICITER** le soutien financier du département au titre du dispositif départemental " stations de montagne des Alpes de Haute Provence" à hauteur de 62 000 € pour la réalisation de cette opération,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de cette opération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 08 avril 2025

Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER